****

**AVIS AUX MÉDIAS : LES REQUINS ET LA CICTA**

**#*MakeTime4Makos***

**Quoi :** Les représentants de pays qui pêchent en haute mer dans l’océan Atlantique se rassemblent à l’occasion de la réunion annuelle de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique (CICTA). Au cours de cette réunion, ils examineront plusieurs propositions de mesures ayant pour but de mieux faire obstacle au *finning* des requins dans cet océan et de protéger les requins-taupes bleus de la surpêche.

**Où et quand :** Du 14 au 22 novembre 2017 à Marrakech, au Maroc.

**C’est important parce que :** Les requins comptent parmi les animaux les plus vulnérables capturés dans les pêcheries hauturières de thon et d’espadon, mais ils demeurent très mal protégés à ce jour. Ainsi, il n’existe pas, à l’échelle internationale, de limite aux captures du requin de haute mer dont la pêche est la plus lucrative (à savoir le requin-taupe bleu). Une récente évaluation réalisée pour la population de l’Atlantique nord les considère comme épuisés. Les modestes mesures d’interdiction du *finning* prises par la CICTA ne sont pas alignées sur les meilleures pratiques. La surpêche et le gaspillage des requins produisent des effets négatifs sur le plan écologique et économique. La CICTA a la capacité d’établir des normes en matière de protection des requins pour 50 pays et pour l’Union européenne. L’action de la CICTA en ce qui concerne les requins-taupes bleus et le *finning* établirait un précédent important pour d’autres océans.

**Thèmes abordés :**

**Protection des requins-taupes bleus :** Les requins-taupes bleus sont particulièrement vulnérables face à la surpêche. Pourtant, aucune limite de captures n’a été fixée par la CICTA ou par les pays qui en pêchent le plus (à savoir l’Espagne et le Maroc). Les recommandations précédentes des scientifiques portant sur le plafonnement ou la réduction de la mortalité par pêche des requins-taupes bleus n’ont reçu que des réponses inadéquates.

Sur la base d’une nouvelle évaluation de la population, les scientifiques de la CICTA font état de ce qui suit pour l’Atlantique nord :

* la surpêche se produit sur une population déjà surexploitée ;
* le déclin se poursuivra si les niveaux de captures actuels sont maintenus ;
* les captures doivent être réduites à zéro pour effectuer le rétablissement des stocks au cours des deux prochaines décennies ; et
* une interdiction totale de la rétention est la mesure de conservation immédiate la plus efficace.

**Interdiction plus stricte du *finning* :** L’interdiction par la CICTA du *finning* des requins (gaspillage qui consiste à prélever les nageoires d’un requin et à rejeter sa carcasse à la mer) est difficile à appliquer, parce qu’elle s’appuie sur un rapport de poids entre nageoires et carcasses, complexe et peu fiable, pour contrôler le respect de l’interdiction. Cette méthode aggrave aussi l’insuffisance des informations sur les captures de requins, étant donné qu'il est plus compliqué d'identifier les espèces auxquelles appartiennent les carcasses de requins (en l’absence de leurs nageoires). En remplaçant la limite fixée pour le rapport de poids entre nageoires et carcasses par une interdiction du prélèvement des nageoires de requins en mer (conformément aux politiques en vigueur dans l’Union européenne et aux États-Unis), il sera possible :

* d’alléger le travail visant à faire appliquer ces mesures ;
* d’éliminer toute marge de manœuvre permettant de prélever des nageoires de requins ; et
* de faciliter la collecte de données spécifiques et hautement nécessaires à chaque espèce.

**Etat des lieux :** L’UE et le Japon ont présenté des propositions pour le requin-taupe bleu permettant des débarquements jusqu’à une limite de 500t sous réserve que le requin soit déjà mort et qu’un observateur soit présent sur le navire pour recueillir les données de capture. La proposition de l’UE oblige à une nouvelle évaluation avec 2 à 3 ans d’avance. La proposition du Japon ne dispose d’aucune action de recours en cas de dépassement des limites de captures. L’UE propose une limite globale de capture alors que le Japon est favorable à ce qu’elle soit distribuée entre les Parties. Quant aux scientifiques, ils calculent qu’avec des débarquements limités à 500t, le requin-taupe bleu n’aura que 35% de chances de se reconstituer pour 2040.

Pour les requins-taupes de l’Atlantique Sud, l’UE a proposé un Total Admissible de Captures de 2000t, conformément à une recommandation scientifique basée sur une évaluation très incertaine. La Shark League défend l’interdiction des rétentions de requin-taupes bleus pour l’Atlantique Nord (en se basant sur les recommandations scientifiques) et l’Atlantique Sud (en se basant sur le principe de précaution). Ces propositions sont considérées comme un premier pas vers une conservation efficace de cette espèce. Douze Parties de la CICTA ont proposé conjointement une interdiction de prélever les nageoires en mer (ce qui implique que les nageoires restent attachées au corps pendant le débarquement). La proposition de 2016 portant sur les « nageoires attachées » était soumise par 30 coauteurs et soutenue par environ 80 % des Parties à la CICTA présentes à la réunion, mais le Japon, la Chine et le Maroc s'y sont opposés.

**Déclarations**: Sonja Fordham, présidente de Shark Advocates International (un projet de The Ocean Foundation) participe à ces réunions depuis l’année 2004. A propos des débats sur les requins, elle déclare ce qui suit :

« Après de nombreuses années de pression de pêche intense et non régulée, le moment est décisif pour le requin-taupe bleu. La CICTA a trop longtemps ignoré les avertissements pour limiter les captures de cette espèce à croissance lente. La sonnette d’alarme résonne aujourd’hui plus fort que jamais et le sort des populations de l’Atlantique Nord est en jeu. Nous exhortons les Parties de la CICTA, en particulier l’UE et le Maroc, de s’accorder sur une protection décisive et immédiate, hautement nécessaire pour éviter l’effondrement de cette espèce exceptionnellement précieuse et vulnérable – a travers tout l’Atlantique ».

« En même temps, nous espérons que de nouveaux pays rejoignent les partisans d’une interdiction plus stricte de la pratique inutile du finning. Alors que de plus en plus d’organisations internationales ayant adopté les meilleures pratiques interdisent le prélèvement des nageoires en mer, la CICTA a encore une chance de devenir la première organisation régionale à le faire. Nous espérons également que le Canada et le Mexique rejoindront la longue liste des pays soutenant la proposition des « nageoires attachées » et aideront à convaincre le Japon, la Chine et le Maroc de cesser de bloquer le consensus vers cette étape historique en direction d’une gestion responsable de la pêche au requin. »

**Contact presse : Patricia Roy, tél. : +34 696 905 907, adresse électronique :** **patricia@communicationsinc.co.uk**

**Notes aux responsables de publication :**

La CICTA gère les pêcheries de thons et de thonidés dans l’Atlantique, qui capturent aussi des requins de façon accidentelle. Les propositions pour cette réunion annuelle sont disponibles sur ce lien : http://www.iccat.int/com2017

[Lettre ouverte](http://guests.blogactiv.eu/2017/10/30/to-karmenu-vella-stop-mako-sharks-fishing-before-its-too-late/) à Karmenu Vella: « Stop mako shark fishing before it’s too late! »

Shark Advocates International (un projet de The Ocean Foundation), Shark Trust, l’Ecology Action Centre et Project AWARE ont créé la Shark League for the Atlantic and Mediterranean, une coalition qui se consacre à une protection régionale, responsable et scientifiquement fondée des requins : [www.sharkleague.org](http://www.sharkleague.org)